

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 3 février 2014 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est présente ainsi que l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 031-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 032-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 033-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 034-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2014, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

****La directrice générale annonce que le rôle de perception est déposé et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué vers le 12 février

Rapport de la Corporation de développement : AGA, le 20 mars 2014

Rapport de l'OTJ : pas de réunion

Rapport du représentant de la bibliothèque : aucun point nouveau

Rapport du comité de relance d'un événement annuel : monsieur Fernand Caron transmet les nouveaux développements

Rapport de l'inspecteur municipal : aucun permis

RÉSOLUTION 035-2014 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QU' : une demande de transfert de versement de la prime à l'établissement est parvenue concernant un terrain appartenant à la municipalité acquis par 2 copropriétaires admissibles à la prime à l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu de recommander à la Corporation de développement d'accepter le transfert de propriété de monsieur Étienne D'Astous et madame Stéphanie Bouillon envers la sœur de monsieur Étienne D'Astous, madame Catherine D'Astous, résidant au 48 du Bosquet et ainsi cette dernière bénéficiera de la prime No.3 aux mêmes conditions établies lors de l'achat toutefois, le délai de 24 mois exigé pour la construction d'une résidence débutera au moment de la signature de transfert entre madame Stéphanie Bouillon, monsieur Étienne D'Astous et madame Catherine D'Astous.

RÉSOLUTION 036-2014 RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière lance un projet pour la réfection majeure de la patinoire extérieure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger et unanimement résolu d'appuyer le projet de la corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière en regard de la réfection de la patinoire extérieure et par la même résolution,

- que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte de verser un montant de 30,000\$ établi au budget pour l'exercice 2014
- que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à exécuter, avec les équipements lui appartenant, les travaux de démolition des bandes de la patinoire actuelle, du retrait du pavage actuel recouvrant le sol et les travaux d'excavation évalués à 52,500\$.

OUVERTURE DES PROPOSITIONS PAR INVITATION ÉCRITE POUR LA MAIN D'ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE FABRIQUE ET DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES

RÉSOLUTION 037-2014 ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE : deux propositions sont parvenues pour les travaux électriques au local de la Fabrique situé au 15, rue du Campagnard

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et accepté unanimement d'accepter la proposition de Les électriciens Lepage et Simard de Rimouski au montant de 1,005\$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 038-2014 NON-ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QU' : une seule proposition est parvenue pour la main d'œuvre pour l'aménagement du local de Fabrique situé au 15, rue du Campagnard ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Fernand Caron et accepté unanimement de refuser la seule proposition reçue de Menuiserie Gérald Pigeon et par ailleurs, il est résolu de transférer à la Fabrique de St-Eugène-de-Ladrière, la charge d'embaucher un ouvrier pour exécuter les travaux d'aménagement du local devant leur servir et la municipalité s'engage à fournir les matériaux nécessaires à l'aménagement de ce local.

RÉSOLUTION 039-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (24,025.05\$)

RÉSOLUTION 040-2014 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QUE : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, équivalente à **la moitié** des montants à verser, soit **3,294.68\$**, qui représente la première portion, l'autre versement sera fait en juin.

RÉSOLUTION 041-2014 MAISON DE FIN DE VIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et unanimement résolu, que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à verser 430\$ par année, ce montant représente 1\$/per capita, pour une période de 5ans, dont le dernier versement sera fait en février 2018.

RÉSOLUTION 042-2014 DEMANDE DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ST-FABIEN-LADRIÈRE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de verser 50\$ à cette association.

RÉSOLUTION 043-2014 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de verser 200\$ au club L'Étang du Moulin pour l'organisation de leur activité.

RÉSOLUTION 044-2014 DON À LA CROIX-ROUGE POUR LE SINISTRE DE L'ILE VERTE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de verser 50\$ à la Croix-Rouge en regard du sinistre produit à l'Ile Verte.

RÉSOLUTION 045-2014 PERMIS D'INTERVENTION 2014-MTQ

ATTENDU QUE : la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' : il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au ministère des Transports du

Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2014 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à signer les dits permis d'intervention.

RÉSOLUTION 046-2014 LOYER MENSUEL DU LOCAL POUR INSTALLATION DU BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE : la personne embauchée par Poste Canada pour remplir les fonctions de maître de poste, doit fournir un local pour la localisation du bureau postal;

ATTENDU QUE : suite à la demande de madame Guylaine Viel, la municipalité accepte de mettre à sa disposition le local situé au 159, rue principale, attendant au garage municipal pour localiser le bureau postal;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron et unanimement résolu, que madame Guylaine Viel verse à la municipalité un loyer mensuel de 150\$ et ce ,à partir du 1^e avril 2014 jusqu'en décembre 2014 pour le local situé au 159, rue principale.

RÉSOLUTION 047-2014 PEINTURE DU LOCAL DE FABRIQUE ATTENANT AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE : la Fabrique de St-Eugène-de-Ladrière a payé récemment de la peinture pour le local situé à proximité du garage municipal;

ATTENDU QUE : suite à la décision du conseil municipal de rendre disponible ce local pour la clientèle de Poste Canada ;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de rembourser la Fabrique pour la facture de 206.61\$ pour l'achat de la peinture.

RÉSOLUTION 48-2014 TRAVAUX DEMANDÉS PAR LA MMQ

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'autoriser les travaux exigés par la Mutuelle des Municipalités du Québec , notamment au garage municipal , au centre communautaire afin de répondre aux normes de sécurité.

RÉSOLUTION 049-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 23h.20.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.gén.
Secrétaire-trésorière